Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260521-2026_05_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-05-02

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO ; Mesdames Christelle QUEMARD, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Monsieur Robin RABASSE, pouvoir à Monsieur Didier HURTEBIZE
Madame Emilie HEDAN, pouvoir à Monsieur Benjamin DANILO
Madame Charlène JOLY, pouvoir à Madame Amélie QUEMARD
Monsieur Ronan MASSON-BELORGEY, pouvoir à Madame Christelle QUEMARD

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 ; Pouvoir : 04 ; Absents : 04

Borne de paiement au camping municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation d'une borne de paiement automatisée au camping municipal. Il rappelle les difficultés rencontrées par la commune pour le recrutement du personnel saisonnier ainsi que les améliorations de confort et d'organisation qu'apporterait cet équipement.

Madame Uriell WINCKEL, ancienne conseillère municipale, recrutée afin d'assurer la gestion du camping durant le mois de mai, fait part de son expérience ainsi que des retours des campeurs. Elle indique que ces derniers apprécient de revenir d'année en année au camping communal et sont attachés au fonctionnement actuel, notamment à la présence et la disponibilité de l'agent chargé de l'accueil.

Monsieur Daniel GUILLOUCHE, 3ème adjoint, présente ensuite l'offre de l'entreprise Aireservices, déjà intervenue lors des précédents travaux du camping concernant la mise en place de la barrière d'accès.
Il précise que cette installation permettrait notamment :
- une diminution de la masse salariale liée à l'accueil du camping
- un renforcement de la sécurité grâce à l'installation de caméras de surveillance permettant de prévenir ou limiter les intrusions, telles que celles connues par la commune ces dernières semaines
- la mise à disposition d'une application permettant la réservation en ligne des emplacements ainsi que la consultation en temps réel des emplacements disponibles.

Le devis présenté par l'entreprise Aireservices s'élève à **19 472,40 € TTC**.

Monsieur le Maire rappelle également que le montant total des travaux réalisés au camping n'a pas atteint l'enveloppe prévisionnelle initialement déclarée dans le cadre des subventions accordées. Il précise que l'intégration de cette dépense au programme de travaux permettrait d'atteindre le montant initialement prévu et ainsi de débloquer la totalité des subventions attribuées. Dans ces conditions, le reste à charge pour la commune concernant l'acquisition et l'installation de cette borne serait d'environ 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Aireservices pour l'installation d'une borne de paiement au camping municipal, d'un montant de 19 472,40 € TTC ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération et de solliciter les financements correspondants.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260521-2026_05_02-DE

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 1
Abstentions : 2

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 26 mai 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.